



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 30-07-2026 /

Dossier complet le : 30-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021723/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un Intermarche

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES

Raison sociale

IMMOBILIERE EUROPEENNE DES

N° SIRET

33405564700583

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DARROUX

Prénom(s)

David

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un Intermarché. L'aménagement est situé sur les parcelles cadastrales AN 43, 44, 46, 48, 49 et 266pp, soit une surface de 20 391 m². Les parcelles sont situées en zone UY, zone urbaine et urbanisable à vocation d'activités industrielles, et en zone Npr correspondant à des espaces naturels où les nouvelles constructions sont interdites pour des raisons écologiques et paysagères. Le plan de masse respecte le règlement du PLUi de la Communauté de Communes du Creonnais. Le projet comprend un parc de stationnement de 80 unités (dont 2 PMR, 2 Famille, 6 IRVE dont 1 accessible PMR) avec 5 emplacements réservés aux abris-cadix, un bâtiment avec surface de vente, réserves, bureaux et laboratoire, la création de voies d'accès et d'un giratoire, la plantation de 20 arbres (Chêne pédonculé, Charme commun, Erable champêtre) en accord avec le PLUi, une station-service, une station de lavage, une aire de restauration et un point d'eau DFCI. L'aménagement comprend au total 8 620 m² d'espaces verts. Le projet sera desservi par la RD 671 à l'ouest du projet via une nouvelle voie d'accès accessible par un giratoire permettant l'accès au parking.

4.2 Objectifs du projet

Cette opération d'aménagement a pour objectif le développement économique de la zone d'activité dans laquelle le projet s'inscrit et de compléter l'offre alimentaire du secteur, ce qui profitera notamment à un camping situé à proximité directe.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux suivra les étapes suivantes : - phase de terrassement : decapage, puis terrassement et pose des voiries ; - phase de viabilisation : - phase de fondation et de gros oeuvre - phase de finition : plantations en arbres des espaces verts - phase de livraison

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Il est attendu en phase exploitation une fréquentation de 2 200 à 2 700 clients par jour en moyenne, soit un trafic estimé à environ 1500 véhicules par jour. Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales et en accord avec le PLUi, les ouvrages de gestion des eaux de pluie sont dimensionnés pour une pluie de retour de 30 ans. Du fait du risque d'engorgement à faible profondeur identifié lors des études hydrogéologiques, les eaux seront évacuées à débit régulé vers le fossé au sud du site du projet, en respectant un écoulement gravitaire. L'installation d'une surverse de sécurité est préconisée pour pallier aux événements exceptionnels. Une partie des eaux pluviales sera re-infiltrée pour alimenter les zones humides évitées par le projet. Pas de phase de démantèlement prévue à ce stade.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-Déclaration Loi sur l'Eau -Dossier de Dérogation à l'interdiction de destruction d'Espèces Protégées (à statuer) -Permis de Construire -Autorisation d'Exploitation Commerciale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain Emprise du giratoire sur la parcelle 266 Surface des ombrières PV Emprise totale du projet sur les zones humides Surface d'espaces verts	(20 391, m ²) (221, m ²) (500 , m ²) (9 898, m ²) (8 620, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ° ° " ° Lat. : ° ° ° " °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° " ° Lat. : ° ° ° " °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° " ° Lat. : ° ° ° " °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLU intercommunal de la Communauté de Communes du Creonnais le document d'urbanisme en vigueur pour ce projet, et il le classe en zone UY et Npr (voir partie 6.1 population)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se trouve inscrit dans le perimetre d'aucune ZNIEFF. La plus proche est situee a 200 m au nord du projet (ZNIEFF de type I "Vallee du Gestas") (cf.cartographie en p.15 du pre-diagnostic ecologique en annexe de la note d'incidence environnementale jointe au dossier).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par un arrete de protection de biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un perimetre de protection des monuments, ni dans un perimetre de protection archeologique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le projet ne se situe au sein d'aucune ZHIM (Zone Humide d'Importance Majeure) ou zone humide a l'échelle du SADGE Adour-Garonne ou du SAGE Dordogne Atlantique (cf. note d'incidence environnementale jointe au dossier). Le diagnostic zones humides realise en juin 2026 a mis en evidence que l'ensemble des parcelles d'etudes sont considerees comme zones humides selon les criteres
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe sur un site ou des sols pollues d'apres les bases de donnees BASOL, CASIAS et SIS. Le site potentiellement pollue le plus proche se situe a environ 2,4 km a l'est du projet (SSP40333301, stockage de dechets inertes).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Sadirac se situe en zone de repartition des eaux (ZRE) au titre de l'aquifere Oligocene Entre Deux Mers (126), selon l'arrete prefectoral n°E2005/14 du 28 fevrier 2005 fixant la ZRE en Gironde. D'apres la carte topographique de Sadirac, la parcelle se situe a environ 103mNGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'intercepte aucun perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau (source : Atlasante, Nouvelle Aquitaine). Le perimetre de protection le plus proche est situe a environ 2,4 km au sud du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un site inscrit. Le site le plus proche (Domaine des Conseillans) se situe a environ 4,2 km au sud-ouest.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet n'est pas situe dans un site Natura 2000. Le site le plus proche se situe a environ 900 m au sud du projet (reseau hydrographique de la Pimpine).
D'un site classé ?	☒	☐	Le projet n'est pas situe dans un site classe. Le site le plus proche (Place de la Prevote et hotel Creon) se situe a environ 2 km au sud-est du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prelevements d'eau classique pour une activite economique.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Il est prevu de re-infiltrer une partie des eaux de pluie pour alimenter les zones humides evitees. Aucune modification supplementaire n'est prevue.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le decapage des sols pour la partie construite entrainera un excedent en materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet d'aménagement est en adéquation avec les équipements des divers réseaux. En effet, un raccordement au réseau existant est prévu pour les eaux usées et l'eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'opération d'aménagement entraînera l'altération/destruction des habitats naturels situés au droit des surfaces imperméabilisées (voiries, bâtiment, etc.) qui sont également le support de la faune recensée sur site. Cependant, des mesures d'évitement et de réduction seront appliquées par le porteur de projet (cf. note d'incidence environnementale en Annexe 3). De plus, la présence d'espaces verts au sein du projet.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Le projet pourrait avoir un impact sur l'Isopyre faux pigamon au niveau de la chenaie au sud du site sur laquelle doit être implanté le giratoire, ainsi que sur le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe, la Barbastelle d'Europe et le Mutin à oreilles échanquées pour leur chasse au niveau des milieux ouverts, arbores et humides. L'enjeu de conservation est cependant jugé faible pour l'ensemble de ces espèces. aucune de ces espèces n'a été observée lors de l'inventaire de terrain.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le site du projet est situé sur une prairie.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La plus proche ICPE est située à 1,1 km à l'ouest. Il s'agit d'une activité de culture et production animale non Seveso (Mme MEUNIER Marie Dominique, SIRET : 39172561100019, statut d'activité inconnu) (source : Georisques)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site du projet est concerné par un risque fort Retrait-gonflement des argiles (zonage réglementaire entre en vigueur le 01/07/2026, source : mairie de Sadirac) Concernant le risque incendie, le site du projet est également inclus dans le zonage informatif des obligations légales de débroussaillage (source : Georisques).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La conversion du site en zone commerciale entrainera une augmentation du trafic local. Il est attendu en phase exploitation une fréquentation de 2 200 à 2 700 clients par jour en moyenne, soit un trafic estimé à environ 1500 véhicules par jour. Un giratoire permettant l'accès à l'aire de stationnement permettra de désengorger la RD 671. Ponctuellement, la circulation des engins de chantier lors de la phase travaux viendra s'ajouter au trafic existant.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux (défrichement, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoqueront des nuisances sonores temporaires et diurnes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Des odeurs pourront être émises en phase travaux.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Pas d'émission lumineuse nocturne à l'exception de quelques éléments (station service notamment), la luminosité sera adaptée pour éviter les impacts sur la faune.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier, les engins utilisés provoqueront l'émission de gaz d'échappement et de poussières lors de leur déplacement et de leur usage. Cependant, cette nuisance sera strictement limitée à la durée du chantier (incidence temporaire). En phase d'exploitation, la circulation des véhicules engendrera également le rejet de gaz d'échappement. Néanmoins, ces incidences ne sont pas de nature à dégrader la qualité de l'air au niveau
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Une partie des eaux pluviales sera re-infiltrée pour alimenter les zones humides évitées. L'autre partie sera rejetée en utilisant le réseau existant.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Une partie des eaux pluviales sera re-infiltrée pour alimenter les zones humides évitées. L'autre partie sera rejetée en utilisant le réseau existant.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	La conversion du terrain en zone commerciale modifiera la vision paysagère du site étant donné son état actuel (champs et prairies). Le projet s'insère néanmoins dans un contexte déjà urbanisé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La mise en place de cet aménagement amène à reconsidérer le terrain du projet vers une zone à usage commercial et ce, conformément au règlement du PLU. Pour rappel, le périmètre du projet correspond majoritairement à une zone urbaine et urbanisable à vocation d'activités industrielles. Un retrait de 15 m de la route permet d'éviter la zone Npr correspondant à des

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une analyse des projets existants ou approuvés a été effectuée dans un rayon de 2 km autour du projet (cf. Annexe 2). Ainsi, les projets sont soumis à examen au cas par cas et à une évaluation environnementale. 2 de ces projets ont effectivement été réalisés et n'ont donc pas d'incidence cumulée en dehors de la surface totale imperméabilisée ou défrichée sur la commune. Seul un projet est donc susceptible d'avoir des incidences cumulées. Il consiste en la création d'un parc résidentiel de loisirs et de défrichement à Saint-Genès-de-Lombaud à 1,8 km au sud du présent projet. Ce projet n'est pas soumis à étude d'impact. Dans le cas où le projet serait réalisé simultanément, les incidences cumulées concernent l'imperméabilisation des sols ainsi que la perte d'habitats pour la faune et la flore. Cependant, les effets cumulés resteraient limités au vu

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'analyse des incidences du projet sur l'environnement sont consultables au sein de la note d'incidence environnementale en Annexe 3 (cf. partie 2. Analyse des incidences du projet sur l'environnement et mesures correctives associées).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction liées à l'élaboration du projet sont consultables au sein de la note d'incidence environnementale en Annexe 3 (cf. partie 2. Analyse des incidences du projet sur l'environnement et mesures correctives associées).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est en accord avec les documents d'urbanisme de la commune (PLU, OAP). Il ne remettra pas en cause la conservation des habitats et des populations faunistiques et floristiques locales, grâce aux mesures correctives employées. Le projet n'entraîne pas d'incidence notable en ce qui concerne les habitats et/ou les espèces des sites Natura 2000 ainsi que des ZNIEFF les plus proches. Les eaux pluviales seront acheminées gravitairement vers le fosse au sud du site, une partie sera re-infiltrée dans les zones humides évitées. Les eaux usées seront raccordées au réseau souterrain existant. Le maintien d'espaces verts et d'arbres ainsi que la plantation d'essences locales permettent le maintien des continuités écologiques. Considérant tous ces éléments, le projet ne génère pas d'incidence significative

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)